

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE AU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INFRACOMMUNAUTAIRE (PLUi) AMIKUZE & AU PROJET DE PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) DU TRINQUET SAINT-JAYME DE SAINT-PALAIS

Par arrêté du 13 juillet 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur le **projet de Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire (PLUi) Amikuze** arrêté en Conseil communautaire le 28 février 2026 (28 communes : Aïcirits-Camou-Suhast, Amendeuix-Oneix, Amorots-Succos, Arancou, Arbérats-Sillègue, Arbouet-Sussaute, Aroue-Ithorots-Olhaïby, Arraute-Charritte, Béguios, Béhasque-Lapiste, Bergouey-Viellenave, Beyrie-sur-Joyeuse, Domezain-Berraute, Etcharry, Gabat, Garris, Ilharre, Labets-Biscay, Larribar-Sorhapuru, Lohitzun-Oyhercq, Luxe-Sumberraute, Masparraute, Méharin, Orègue, Orsanco, Osserain-Rivareyte, Saint-Palais, Uhart-Mixe) et sur le **projet de périmètre délimité des abords (PDA) du trinquet Saint-Jayme de Saint-Palais**.

La procédure de PLUi Amikuze, soumise à évaluation environnementale, a fait l'objet d'un avis de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Nouvelle-Aquitaine le 6 janvier 2026. Cet avis est joint au dossier d'enquête ainsi que l'ensemble des avis des Personnes Publiques Associées (PPA).

L'enquête publique unique de 32 jours se déroulera **du lundi 31 août 2026, à 14h00, au jeudi 1^{er} octobre 2026, jusqu'à 12h00.**

Madame Valérie BEDERE en qualité de présidente de la commission d'enquête, Madame Christine BARROSO et Monsieur Yves DUCOS ont été désignés membres titulaires, et Monsieur Patrick GOMEZ, membre suppléant.

Pendant l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- **en version papier dans son intégralité** (ensemble des pièces composant le projet de PLUi + projet de PDA + dossier administratif) au siège de l'enquête : **Maison de la Communauté - Pôle Amikuze à Saint-Palais** (35 rue du Palais de Justice), aux jours/horaires habituels d'ouverture au public.
- **en version papier allégée** (pièce 1 à pièce 4.1 du projet de PLUi + projet de PDA + dossier administratif) dans les 3 autres lieux de l'enquête, aux jours/horaires habituels d'ouverture au public : **Mairie d'Arancou, Mairie d'Orègue, Mairie d'Osserain-Rivareyte.**

La version numérique de l'ensemble des dossiers sera consultable pendant toute la durée de l'enquête et à toute heure sur le site internet de la Communauté d'agglomération aux adresses suivantes :

- PLUi Amikuze : <https://www.communaute-paysbasque.fr/logement-et-urbanisme/les-procedures-durbanisme/procedures-durbanisme/elaboration-du-plan-local-durbanisme-infracommunautaire-plui-amikuze>
- PDA du trinquet : <https://www.communaute-paysbasque.fr/logement-et-urbanisme/les-procedures-durbanisme/procedures-durbanisme/perimetre-delimite-des-abords-pda-du-trinquet-de-saint-palais>

Pour faciliter la consultation des règles graphiques du projet de PLUi (zonage, vocation des zones, règles d'implantation, de hauteurs, etc.), une visionneuse sera accessible depuis le site internet de la Communauté d'agglomération sur la page dédiée à ce projet mentionnée ci-avant.

Un accès gratuit au dossier numérique et à la visionneuse sera garanti par la mise à disposition d'un poste informatique dans les lieux de l'enquête mentionnés ci-dessus aux jours/horaires habituels d'ouverture.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser à la commission d'enquête :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : Madame la Président de la commission d'enquête – Enquête publique unique portant sur le PLUi et le PDA – Maison de la Communauté - Pôle Amikuze, 35 rue du Palais de Justice, 64120 Saint-Palais, avec la mention [NE PAS OUVRIR] ;
- Par courrier électronique à enquete-publique-7281@registre-dematerialise.fr, objet : « Enquête publique unique PLUi Amikuze-PDA » ;
- Sur les registres papiers communs aux deux procédures mis à disposition dans chacun des 4 lieux de l'enquête (Maison de la Communauté de Saint Palais, Arancou, Osserain-Rivareyte, Orègue) ;
- Par voie électronique sur le registre dématérialisé : <https://www.registre-dematerialise.fr/7281/>

Conformément à la réglementation, les contributions et propositions émises via les canaux indiqués ci-dessus seront publiques et donc visibles par tous.

Il ne sera pas tenu compte des observations et contributions émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus, et en dehors de la période d'enquête publique.

Un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public :

Maison de la Communauté - Pôle Amikuze à Saint-Palais	Lundi 31 août, de 14h à 17h. Vendredi 18 septembre, de 9h à 12h. Jeudi 1 octobre, de 9h à 12h.
Mairie d'Arancou	Lundi 14 septembre, de 9h à 12h. Jeudi 24 septembre, de 14h à 17h.
Mairie d'Orègue	Mardi 8 septembre, de 9h à 12h. Jeudi 24 septembre, de 14h à 17h.
Mairie d'Osserain-Rivareyte	Lundi 7 septembre, de 14h à 17h. Vendredi 25 septembre, de 9h à 12h.

Le public peut se rendre à la permanence de son choix. Il n'est pas tenu de se rendre à la permanence de la commune sur laquelle portent ses observations.

A l'issue de l'enquête publique unique, le projet PLUi Amikuze, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publique associés, du rapport et conclusions de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil communautaire. Le projet de Périmètre délimité des abords, éventuellement modifié pour tenir compte du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire suite à l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France, puis sera créé par arrêté du Préfet de région.

Des informations peuvent être sollicitées auprès de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Direction de la Planification : 05 59 44 72 72).

Le Président